

Compte rendu de séance

Séance du 12 Avril 2018

L' an 2018 et le 12 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la Mairie sous la présidence de MOUGIN Christian Maire

Présents : M. MOUGIN Christian, Maire, Mmes : BARBIERE Laurence, GEOFFROY Elodie, LE CALVEZ Aude, MAILLARD Maryline, THIEBEAUX Christine, VAUTIER Jessica, MM : CALLURA Alessandro, COLLEAUX Jean-Claude, ELIET Daniel, LABILLOY Laurent, VIOT Olivier

Absent(s) : Mmes : CHARBAU Ophélie, PIRSON Sandrine, M. REITER Cédric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 05/04/2018

Date d'affichage : 05/04/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes
le : 18/04/2018

et publication ou notification
du : 18/04/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE CALVEZ Aude

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

SOMMAIRE

Compte de gestion 2017 - 09/2018
Compte administratif 2017 - 10/2018
Affectation du résultat 2017 - 11/2018
Taux d'imposition 2018 - 12/2018
Subventions aux associations - 13/2018
Locations de salles aux associations 2018 - 14/2018
Location droit de chasse et pêche - 15/2018
Travaux création de parking - 16/2018
Travaux chemin de Ronde - 17/2018
Travaux toiture siège d'Ardennes Thiérache - 18/2018
Budget primitif 2018 - 19/2018
Suivi AP/CP - 20/2018
Décisions prises dans le cadre des délégations - 21/2018

Compte de gestion 2017

réf : 09/2018

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 présentant un excédent global de 164 219.78 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Compte administratif 2017

réf : 10/2018

Monsieur MOUGIN Christian, Maire, ayant quitté la salle, Monsieur COLLEAUX Jean-Claude, 1er Adjoint, prend la présidence :

Le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent global de 164 219.78 €.

Après vote, le compte administratif de l'exercice 2017 présentant un excédent global de 164 219.78 € est approuvé.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat 2017

réf : 11/2018

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, Après avoir approuvé le 12 avril 2018, le compte administratif pour 2016, qui présente un excédent de fonctionnement de 391 108.77 €, Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant à 226 888.99 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2017 pour un montant de 149 358 €,

Vu l'état des recettes certaines à recouvrer au 31 décembre 2017 pour un montant de 46 692 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 329 554.99 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 61 553.78 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Taux d'imposition 2018

réf : 12/2018

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation 10.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 12.00 %
- Taxe foncière sur les propriétaires non bâties 21.00 %

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions aux associations

réf : 13/2018

Le conseil municipal vote les demandes de subventions pour l'année 2018, comme suit :

- Maubert Festivités 5 250 €
- Familles Rurales 2 400 €
- Ardennes Génétique Rocroi 80 €
- SPA de Cliron 50 €
- Foyer Maubérien 1 850 €

| | |
|------------------------------------|----------------|
| • Football Club de Maubert | 1 900 € |
| • CCAS | 8 000 € |
| • Fanfare de Rimogne | 850 € |
| • Secours Catholique | 200 € |
| • Les Restos du Coeur des Ardennes | 200 € |
| • Croix Rouge | 150 € |
| • EVA 08 | 100 € |
| • Maison de la Thiérache | 200 € (7 pour) |

Madame MAILLARD n'a pas pris part à la délibération concernant le Foyer Maubérien, Madame LE CALVEZ n'a pas pris part à la délibération concernant le Football Club, Madame THIEBEAUX n'a pas pris part à la délibération concernant EVA 08.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Locations de salles aux associations 2018

réf : 14/2018

Le conseil municipal fixe les tarifs de location des salles municipales aux associations, pour l'année 2018, comme suit :

- Familles Rurales de Maubert 290 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Location droit de chasse et pêche

réf : 15/2018

Le conseil municipal décide d'appliquer le coefficient de 0.9698 au loyer annuel pour 2018, concernant la location du droit de chasse et du droit de pêche soit :

- $384.29 \text{ €} \times 0.9698 = 372.68 \text{ €}$

La société de pêche de Maubert-Fontaine remboursera également les charges telles que l'eau, l'électricité, la redevance d'assainissement et la concession de parcelle 88 par l'émission d'un titre exécutoire en fin d'année.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux création de parking

réf : 16/2018

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la réception des offres et à leur analyse, la commission MAPA propose d'attribuer la démolition d'un bâtiment ainsi que la création d'un parking rue des Remparts à l'entreprise MARAGE, pour un montant total de 21 421 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché à MARAGE pour un montant de 21 421 € HT.
- autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux chemin de Ronde

réf : 17/2018

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la réception des offres et à leur analyse, la commission MAPA propose d'attribuer l'aménagement du Chemin de Ronde à l'entreprise LA GRAND RUEILLE, pour un montant total de 14 194 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché à LA GRAND RUEILLE pour un montant de 14 194 € HT.
- autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux toiture siège d'Ardennes Thiérache

réf : 18/2018

Pour faire suite à la séance du Conseil Communautaire du 5 avril 2018 et dans le cadre des travaux d'extension du siège par réhabilitation, le Conseil Communautaire a validé, à l'unanimité, l'hypothèse évoquée le 4 avril 2018 en Commission des Marchés.

A savoir :

La Communauté de Communes prendrait financièrement en charge le remplacement de la couverture du futur siège (4 impasse de la fontaine) (travaux estimés à 55/65 000 € HT).

La Communauté de Communes prendrait également en charge la réfection de la couverture actuelle du siège également en fin de vie (6 impasse de la Fontane) (travaux estimés à 15/18 000 € HT).

En « contrepartie », la Commune consentirait à soustraire le montant des travaux des futurs loyers des bâtiments du siège (4 et 6 impasse de la Fontaine).

Pour mémoire, le bail prévoit le loyer progressif suivant suivant :

La Communauté de communes versera un loyer mensuel comme suit :

1. A compter de la réception des travaux (1^{er} trimestre 2018) : versement d'un loyer de 650 € par mois
1. A compter du 1^{er} janvier 2020 : versement d'un loyer de 850 € par mois
1. A compter du 1^{er} janvier 2026 : versement d'un loyer de 1 250 € par mois

Une simulation de la période d' « exonération » des loyers en compensation des travaux de couverture réalisés amènerait la commune à percevoir le 1^{er} loyer en 2026.

Dès que les montants définitifs de travaux seront connus, un avenant au bail ainsi qu'un nouvel échéancier de loyer sera alors émis conjointement par la Communauté de Communes et la Commune.

La commune sera, évidemment, associée à l'élaboration du CCTP, afin d'arrêter en commun la limite des prestations. La commune sera associée au choix de l'entreprise dans le cadre de la commission des Marchés de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter que la Communauté de Communes prenne en charge les travaux de couverture des bâtiments situés au 4 et 6 impasse de la Fontaine
- d'exonérer la Communauté de Communes du paiement des loyers à concurrence du montant des travaux ci-dessus énumérés
- charge le Maire de signer tous documents concernant cette délibération

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 2)

Budget primitif 2018

réf : 19/2018

Le conseil municipal vote le budget primitif de l'année 2018 et l'arrête en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 737 992 €
- section d'investissement 583 564 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Suivi AP/CP
réf : 20/2018

Par délibération n° 24/2016 en date du 14 avril 2016, le conseil municipal décidait de la mise en place d'une AP/CP pour la mise aux normes PMR des trottoirs dans le Bourg.

Le programme voté à cette date n'ayant pu être respecté, faute de subventions de l'Etat, il est nécessaire de faire des ajustements comme suit :

Montant global de l'AP : 408 300 € TTC

CP 2017 : 69 840 € TTC

CP 2018 : 0 € TTC

CP 2019 : 338 460 € TTC

CP 2020 : 0 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de modifier** le calendrier des autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différentes tranches selon le détail ci-dessus.
- **d'autoriser** Monsieur le maire, ou son représentant, à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Décisions prises dans le cadre des délégations
réf : 21/2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations :

- encaissement d'un chèque de 16.80 € concernant le sinistre sur poignée de porte de salle polyvalente

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Chaque jeudi matin, un boucher, charcutier, traiteur vient sur la place Versailles depuis 2 semaines.

Désormais les invitations aux cérémonies s'effectueront par mail.

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 12/04/2018
Le Maire
Christian MOUGIN

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAUBERT FONTAINE' around the perimeter and a central emblem featuring a figure on horseback. A small star is visible at the bottom of the stamp.